



**PRESIDENCE** 

**SECRETARIAT GENERAL** 

## **DECISION N° 015 /UK/P/VP/SG/2020**

portant création, missions et composition d'un Comité d'organisation des activités du Master professionnel en planification du développement à l'Université de Kara.

**Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,**

Vu la loi n°97-14 du 10 septembre 1997, portant statuts des Universités du Togo ; ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret n° 1999-011/PR du 21 janvier 1999, portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets n°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015, portant création de facultés à l'Université de Kara ;

Vu le décret n°2016-030/PR du 11 mars 2016, portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016, portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité au sein de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n°028/UK/P/VP/SG/18 du 31 juillet 2018, portant ouverture d'un master en planification du développement à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université de Kara ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant les nécessités pédagogiques,

### **DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé à l'Université de Kara, un Comité d'organisation des activités du Master professionnel en planification du développement.

**Article 2** : le Comité a pour missions :

- d'analyser les différents besoins liés à l'organisation des soutenances et à la graduation de la première promotion du master professionnel en planification de développement (MPDev) ;
- de proposer un plan d'action pour l'organisation et le déroulement des activités ;
- d'exécuter et suivre le plan ;
- de produire les rapports d'exécution.

**Article 3** : Le Comité d'organisation des activités du Master professionnel en planification du développement se compose comme suit :

- Monsieur **Kpati Komla AGUEY (A)**, Responsable de la formation en Master en planification de développement, Président ;
- Monsieur **Hodabalo KADJA**, étudiant stagiaire, rapporteur.

**Membres :**


- Madame **Hortense BALATIME**, étudiante stagiaire ;
- Madame **Atchando SEKPO**, étudiante stagiaire ;



- Monsieur **Manzamesso AGBA**, étudiant stagiaire ;
- Monsieur **Urbain Djessoua BOMDA BAGNA**, étudiant stagiaire ;
- Monsieur **Hèzouwè EGBARE**, étudiant stagiaire ;
- Monsieur **Franck Saidou ELEGBEDE**, étudiant stagiaire ;
- Monsieur **Mawuéna Kossigan NOUMONVI**, étudiant stagiaire.

**Article 4** : La présente décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Kara, le 04 MARS 2020



*[Signature]*

**Prof. Komla SANDA**

**AMPLIATIONS**

MESR (CR)	01
Pdce/UK	02
SG/UK	02
AC-SFO/UK	02
Décanats/Directions	15
Archives	01
Autres services	02
Intéressés	09